

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation

Titre : **Où sont passés les décomptes de charges du service des gérances de la Ville de Lausanne ?**

Initiant-e: Andrea MÜNGER

Résumé :

La présente interpellation vise à questionner la Municipalité sur les retards d'envois de décomptes de charges des locataires des gérances de la Ville et leurs conséquences.

Développement :

Le 31 août dernier, la Ville de Lausanne annonçait une hausse des tarifs du gaz et du chauffage à distance de respectivement 35% et 19% dès le 1^{er} octobre 2022. En décembre 2022, un courrier envoyé par le Service des gérances aux locataires leur suggérait un multiple choix de montants à verser mensuellement (par ex. 20, 50 ou 100 CHF) en raison d'une hausse prévue pour leur immeuble indiquée par un pourcentage (par ex. 40%), cette modification de leurs acomptes ayant pour but d'éviter toute mauvaise surprise lors de la réception du prochain décompte. Or, certain-es locataires – tant des ménages que des établissements publics gérés par la Ville ou la CPCL - n'avaient alors toujours pas reçu de décompte de charges pour la période 2021-2022, voire pour la période 2020-2021. Le site internet de la Ville indique que ce retard est dû à un changement de système informatique impliquant un paramétrage complet des chaufferies et que ces décomptes seront envoyés d'ici au 30 juin 2023. Certain-es locataires n'avaient donc aucune référence antérieure récente au moment de choisir d'adapter leurs acomptes ou non, générant en elles et eux le sentiment de naviguer à vue.

Compte tenu du climat plus qu'incertain voire anxiogène qui régnait l'automne dernier autour de la hausse des prix de l'énergie, il y a fort à parier que certain-es locataires ont préféré assurer leurs arrières en choisissant de verser la plus haute somme d'acomptes proposée par la Ville. Pour les plus précaires d'entre elles et eux, peut-être même l'ont-elles et ils fait au détriment d'autres dépenses essentielles.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pour quelle(s) raison(s) a-t-il parfois été communiqué aux locataires une hausse supérieure à 35%, soit la hausse de tarif du gaz annoncée par la Ville en août 2023, des acomptes de chauffage ?
2. Au 31 décembre 2022, quelle était la proportion de locataires de la Ville de Lausanne et de la CPCL ayant un et/ou deux ans de retard dans la réception de leur décompte de charges et combien de foyers privés et d'établissements publics cela représente-t-il au total?
3. Combien de locataires ont augmenté leurs acomptes (en %) et combien de foyers/d'établissements cela représente-t-il ?
4. Quel pourcentage de locataires doivent de l'argent à la Ville, à quel pourcentage de locataires la Ville en doit-elle, et quels montants cela représente-t-il ?
5. Pour les locataires auxquels la Ville doit de l'argent, quand seront-ils et elles remboursés-es ?
6. Pour les locataires étant débiteur-trices, ont-ils et elles la possibilité d'obtenir un échelonnement des paiements si nécessaire, et à quelles conditions?
7. Durant toute cette période d'incertitude quant au tarif de l'énergie, une information actuelle, même sommaire, n'aurait-elle pas pu être transmise aux locataires ?
8. Dans le cas où ce logiciel venait à rencontrer de nouveaux problèmes de traitement des données à l'avenir, la Ville prévoit-elle une alternative afin de pallier ceux-ci ?

Lausanne, 14 mars 2023



Andrea Münger